

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-49-CS-V2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

OBJET :
**Convention de
partenariat de recherche
entre Seine Grands lacs
et le SIAAP**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

François-Marie DIDIER,

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical31

En exercice.....31

Présents à la
Séance 18

Représentés
par mandat5

Absents8

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Mesdames, Messieurs,

1. Rapprocher les acteurs du cycle de l'eau

L'engagement de partenariats durables entre les structures publiques en charge de l'assainissement et de la régulation du débit des cours d'eau permet de progresser collectivement sur les problématiques techniques et environnementales communes.

En effet, l'accroissement des performances attendues vis-à-vis des filières de traitement des eaux usées a progressivement conduit à accroître les enjeux de coordination entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau, puisque la rivière est le réceptacle de l'eau traitée.

À ce titre la préservation et la surveillance de la qualité de la rivière constituent un objectif commun, de même que la réduction de la vulnérabilité aux inondations du système d'assainissement de l'agglomération francilienne.

Partenaires historiques, l'EPTB Seine Grands Lacs et le SIAAP ont récemment souhaité densifier et structurer leur partenariat de recherche.

La signature d'une convention cadre de cinq ans en 2023 permettra à Seine Grands Lacs et au SIAAP de mettre leurs savoirs et compétences complémentaires au service de la recherche autour de deux grandes lignes directrices. Chaque année, cette convention sera déclinée par avenant précisant le programme de travail annuel et les modalités financières.

2. Un programme, deux axes centrés sur la vulnérabilité et la qualité

L'EPTB Seine Grands Lacs coordonne l'action publique des collectivités territoriales de l'amont du bassin de la Seine pour gérer le risque lié aux inondations et soutenir les débits de la Seine et de la Marne pendant la saison sèche, tout en assurant la préservation des écosystèmes aquatiques.

Le SIAAP assure le traitement des eaux usées de 9 millions de Franciliens pour les restituer en quantités et qualités contrôlées à la Seine et la Marne, agissant ainsi pour la reconquête de la biodiversité dans des milieux subissant l'impact des activités humaines.

À travers leurs missions de service public, ces deux entités ont intégré au cœur de leur préoccupation la préservation de la ressource en eau et, plus spécifiquement, les aspects qualitatifs et quantitatifs de la Seine à la traversée de l'agglomération parisienne lors des périodes extrêmes.

2.1. Axe 1 : Associer le petit et le grand cycle de l'eau

Contexte et objectifs visés

Une des premières actions portera sur l'étude et l'optimisation du fonctionnement de l'assainissement francilien en lien avec la gestion des lacs réservoirs dans le cadre du programme de recherche MeSeine Innovation.

Programme 2024

Il s'agit de définir les périmètres de l'étude et réaliser un état des lieux des modes de fonctionnement des deux entités sur leur gestion des périodes extrêmes. Pour Seine Grands Lacs, il conviendra de

mettre à jour le recensement de toutes les contraintes à prendre en compte dans la gestion des activités des lacs et de lister les critères de restitution et les débits associés. Un travail complémentaire devra permettre d'évaluer précisément les impacts réels des volumes de restitution sur les débits de Seine à la traversée de l'agglomération parisienne.

Pour le SIAAP, le travail de recensement portera sur les impacts des débits et niveaux de Seine sur le fonctionnement des usines d'épuration. En période d'étiage, un lien devra être fait entre la qualité (voire les volumes) de restitutions au niveau des grands lacs et la qualité de Seine à la traversée de l'agglomération parisienne.

La mise en commun des informations sur les contraintes des deux entités permettra de définir les marges de manœuvre potentielles en terme de volume de restitution des lacs réservoirs et en terme de modalités de traitement des usines d'épuration.

2.2. Action 2 : Porter un nouveau regard sur une gestion intégrée du fleuve

Contexte et objectifs visés

Le SIAAP dispose d'un réseau de suivi de la qualité de la Seine, le réseau MeSeine.

MeSeine suit la qualité de la Seine et de ses affluents en Île-de-France (Alfortville à Méricourt), en termes de physico-chimie, bactériologie, micro-contamination et diversité faunistique. Les capteurs installés in situ permettent de suivre l'évolution de la qualité de la Seine et d'évaluer en temps réel l'impact de l'assainissement, en particulier vis-à-vis de l'oxygène dissous. Les campagnes de prélèvement et d'analyse permettent de photographier régulièrement la qualité de la Seine, notamment par le prisme des paramètres de la Directive Cadre sur l'Eau. Le regard porté sur le biote permet d'apprécier l'état biologique de la Seine, notamment à travers la diversité des populations piscicoles.

Si ce réseau présente un suivi très dense à la traversée de Paris, il apparait clairement que la zone reste contrainte à l'agglomération et ne permet pas de disposer d'information de qualité et de dynamique des nutriments à l'amont et à l'aval éloignés. L'objectif du présent travail est que le SIAAP puisse disposer, à terme d'un réseau de suivi de la qualité de la Seine, depuis les lacs réservoirs (lac Seine) jusqu'à l'estuaire (Poses). Disposer d'un suivi haute fréquence des informations sur la qualité du cours d'eau permettra aux gestionnaires de disposer d'informations pertinentes permettant de guider leur choix d'exploitation.

Programme 2024

Une des premières actions portera sur le suivi de la qualité de la Seine, depuis le lac Seine jusqu'à Poses, dans le cadre du programme de recherche MeSeine Innovation. Le principal résultat attendu est une meilleure connaissance des dynamiques, en termes de nutriments et de qualité, de la Seine à la traversée de la quasi-totalité de son bassin versant. Plus largement, les parties manifestent au travers de cet axe leur volonté de collaborer sur les questions de réduction de la vulnérabilité urbaine aux événements climatiques. L'identification et l'implémentation des leviers pertinents seront explorées dans des cadres et modalités à déterminer conjointement.

Dans le cadre de second PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, sur la période 2023-2029, le SIAAP et SGL ont inscrits respectivement des actions relatives à la connaissance et notamment au développement de modèles de propagation des crues. Ces outils sont essentiels pour cartographier le risque. Au-delà des échanges techniques réguliers entre services sur ces outils, la présente convention

visera à déterminer quels pourraient être les axes de recherche permettant de renforcer la connaissance des aléas et des enjeux sur le territoire francilien.

3. Conclusion

Le maintien de la quantité et de la qualité de la ressource constitue un enjeu partagé par l'EPTB Seine Grands Lacs et le SIAAP dans le cadre de leurs missions de service public.

Au-delà de ces actions de modernisation des systèmes industriels, les enjeux du grand cycle de l'eau font aujourd'hui « sortir du tuyau » les services publics de l'assainissement en les incitant à établir puis à mettre en œuvre des plans d'actions en matière de préservation de la ressource à large échelle. Ainsi, le SIAAP, acteur du petit cycle de l'eau francilien, et l'EPTB Seine Grands Lacs, acteur du grand cycle de l'eau, partagent la volonté de densifier leurs relations partenariales.

Tel est l'objet de la présente convention cadre de recherche.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le projet ci-annexé de convention cadre de partenariat de recherche entre le SIAAP et l'EPTB Seine Grands Lacs ;

Considérant la nécessité d'engager des synergies entre les deux structures,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention cadre de partenariat de recherche ci-annexée, entre le SIAAP et l'EPTB Seine Grands Lacs.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr